



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS TARUSATE

Délibération du Conseil communautaire du 06 février 2025

L'an deux mille vingt-cinq le six février à dix-neuf heures, le Conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays Tarusate, dûment convoqué, s'est réuni Salle du conseil communautaire, sous la présidence de Laurent CIVEL, Président,

Date de la convocation : jeudi 30 janvier 2025

Présents :

Laurent CIVEL (RION-DES-LANDES), Jean-François BROQUERES (TARTAS), Dominique UROLATEGUI (PONTONX-SUR-L'ADOUR), Patricia LOUBERE (MEILHAN), Patrick POSTIS (LESGOR), Jean Didier BATBY (BEYLONGUE), Sabine DEHEZ (CARCEN-PONSON), Sylvie DUBOURG DAUGREILH (LAMOTHE), Alain DUPAU (RION-DES-LANDES), Jacques DURAND (VILLENAVE), Jacques LARRIEU (SAINT-YAGUEN), Laurent NOLIBOIS (AUDON), Joël SAINT-GUIRONS (CARCARES-SAINT-CROIX), Nicolas SAUGNAC (GOUTS), Muriel BERGES (LALUQUE), Evelyne COURROS (TARTAS), Jean-Marie DARBAYAN (PONTONX-SUR-L'ADOUR), Dominique DEGOS (TARTAS), Virginie LABORDE (BEGAAR), Claude LACOSTE (MEILHAN), Vincent MARTEEL (RION-DES-LANDES), Chantal MONDENX (RION-DES-LANDES), Annick SOUBIROU (PONTONX-SUR-L'ADOUR), Corinne ZELLER (TARTAS)

Absents :

Christian DUCOS (SOUPROSSE), Christophe MARTINEZ (LALUQUE), Thierry BIBES (LE LEUY), Philippe GOSSELIN (TARTAS), Philippe JAMET (PONTONX-SUR-L'ADOUR), Pascal LAFOURCADE (TARTAS), Sandrine MESPLEDE (RION-DES-LANDES)

Pouvoirs :

Jean-Pierre POUSSARD (BEGAAR) a donné pouvoir à Patricia LOUBERE, Francine COUDROY (PONTONX-SUR-L'ADOUR) a donné pouvoir à Dominique UROLATEGUI, Sylvie DUFAU (SOUPROSSE) a donné pouvoir à Sylvie DUBOURG DAUGREILH

Représentés :

Michèle PROSPER représenté par Joël SAINT-GUIRONS (CARCARES-SAINT-CROIX)

Nombre de membres afférents	34
Nombre de membres en exercice	34
<u>Présents</u>	24
<u>Pouvoirs</u>	3
<u>Votants</u>	27

N° DEL20250206-002

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS DANS LE CADRE DES COUPONS SPORT

Vu les compétences de la Communauté de Communes du Pays Tarusate en matière culturelle, sportive et sociale,

Le Président fait part aux conseillers communautaires de l'intérêt que représentent les associations ci-après désignées, dans le domaine de l'animation et du dynamisme du



territoire de la Communauté. Il précise que compte tenu des actions menées à destination de la jeunesse, ces structures présentent un intérêt communautaire.
Il propose qu'une subvention leur soit octroyée.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, ADOPTE A L'UNANIMITE,

ARTICLE 1 -

L'octroi des subventions suivantes aux associations ci-après listées :

Nom de l'association	Nb de jeunes	Nb de coupons	Montant
CENTRE EQUESTRE OUS PINS TARTAS	17	170	1 020,00
COLLEGE JEAN ROSTAND TARTAS	13	46	276,00
AMICALE LAÏQUE RIONNAISE	32	246	1 476,00
COLLEGE SAINT JOSEPH TARTAS	7	26	156,00
FJEP GYMNASIQUE PONTONX	1	10	60,00
FJEP DANSE PONTONX	5	44	264,00
JSR CHAUSSONS ET COMPAGNIES RION	34	340	2 040,00
RING BOXE ACADEMIE AUDON	6	56	336,00
JSPT FOOTBALL TARTAS	11	110	660,00
RION MORCENX RUGBY	11	105	630,00
AT BOXE TARTAS	2	20	120,00
PST TENNIS TARTAS	78	770	4 620,00
CAUNA SOUPROSSE AURICE BASKET	2	12	72,00
FJEP THEATRE PONTONX	2	16	96,00
TOTAL	221	1971	11 826,00

Vote : Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

Laurent CIVEL